

AFFAIRE N° 18 - Acquisition de l'immeuble de Monsieur BERG Adrien, situé
rue Pasteur.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité envisage l'acquisition d'un terrain bâti de 300 m², situé rue Pasteur, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de son propriétaire pour le prix de 15 000 000 F CFA.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'acquisition de cet immeuble, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition du terrain BERG pour le prix de 15 000 000 F CFA, sous réserve de l'estimation des Domaines.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.